



## MAIRIE DE COGGIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL N°35/2017

Séance du 27 Juillet 2017

**OBJET : Affaire LACOUSTENE-COMMUNE (Accès à la partie haute du hameau de CERASA) : Autorisation donné au Maire pour lancer l'enquête publique en vue de céder la parcelle communale (actuellement occupée par Madame LACOUSTENE), en échange de parcelles de terrain (propriétés de Madame LACOUSTENE) où se trouve la route d'accès au hameau (Voir document d'arpentage du géomètre POGGI).**

**Date de la convocation :  
24 Juillet 2017**

L'An deux mille dix-sept, le Jeudi 27 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, Mathieu RUBINI.

**Nombre de membres  
composants l'Assemblée :  
15**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Marius PERI, Monsieur Sébastien SPADA, Madame Emmanuelle SAUL (Adjoints), Madame Maryse NATALI, Monsieur Bernard LAPORTE, Monsieur Jean-Antoine MARCELLESI, Monsieur Francescu SANDRI, Conseillers Municipaux.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 15**

ETAIENT ABSENTS : Madame Claudia ANDREANI, Madame Laurène BIFERALI, Monsieur Michel COGGIA, Monsieur Éric PIEZSKO, Monsieur Frédéric LECA.

**Nombre de membres  
présents : 8**

ETAIENT REPRESENTES : Madame Françoise ANGELI par Madame Emmanuelle SAUL, Monsieur Jean-François ALIAGA par Monsieur Bernard LAPORTE.

**Nombre de votants : 10**

**Quorum : 08**

**Secrétaire de séance :  
Madame Emmanuelle  
SAUL**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20170906-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2017

Le Maire expose le courrier de Madame Monique LACOUSTENE en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2017, à savoir, céder à la commune une partie des parcelles de terrain où se situe la route actuelle d'accès à la partie haute du hameau de CERASA.

Il rappelle ensuite que l'avis d'un Commissaire enquêteur a été nécessaire pour expliquer aux riverains la procédure à mettre en place, à savoir, lancer une enquête publique afin d'aliéner le domaine public occupé par madame LACOUSTENE et ensuite faire l'échange avec les parcelles cédées pour la route.

**Le Conseil Municipal**

---

**Sur exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

**Considérant,** les besoins importants de régulariser cette route et de créer des places de stationnement,

**Considérant,** les besoins importants de réalisations des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement abimés par l'effondrement de la route,

**Considérant,** la mise en œuvre de la procédure d'aliénation et de l'enquête publique,

**Après,** réunion du Conseil Municipal de ce jour,

**A l'unanimité de ses membres présents**

---

**Les membres du conseil Municipal :**

**Acceptent et Approuvent** les propositions du maire à l'unanimité,

**Autorisent** le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces issues des présentes.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Mathieu RUBINI

Le présent acte est exécutoire de plein droit en vertu de la loi de décentralisation (loi du 02 mars 1982) à la date de transmission aux services de la légalité des actes administratifs.

Le présent acte a été transmis aux services de Monsieur le Préfet de la Corse du Sud le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20170906-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2017